

Plainte contre Natixis pour information trompeuse

Article paru le 25.11.2009 sur le site Le Journal des Finances

Le cabinet de conseil Deminor, qui va assigner Natixis en justice, déplore le manque de coopération de la banque qui tarde à lui fournir les documents dont il a besoin, indique le Parisien.

Natixis accumule les plaintes. Dans son édition de mercredi, le [Parisien-Aujourd'hui](#) en France indique que le cabinet Deminor de conseil aux actionnaires minoritaires, qui rassemble 600 petits porteurs, va assigner Natixis devant le tribunal de Paris pour «information trompeuse». En mars, 91 petits porteurs représentés par l'Association pour la Défense des Actionnaires minoritaires, avaient également déposé une plainte pour «information trompeuse».

Les actionnaires estiment que lors de l'introduction en Bourse de la société fin 2006, les conseillers avaient massivement vendu des actions Natixis en les présentant comme un «placement de bon père de famille». Or, le titre Natixis s'est effondré en l'espace de 3 ans, passant de 19,55 euros en novembre 2006 lors de sa première cotation, à 3,70 euros aujourd'hui, avec un plus bas à 0,76 euro. De début 2008 à mi-2009, Natixis a accumulé 5,5 milliards de pertes.

BPCE (Banques populaires et de la Caisse d'épargne), maison-mère de la banque d'investissement, freinerait l'action de la justice, selon Fabrice Rémon, directeur général de Deminor. «Non seulement les banquiers ont trompé leurs clients et leur ont fait perdre beaucoup d'argent, mais maintenant ils les empêchent de se défendre en ne leur donnant pas les documents dont ils ont besoin», a-t-il déclaré. Or, pour attaquer en justice, le cabinet doit disposer des documents prouvant l'acquisition de ces titres. Des justificatifs copie ou bordereau d'achat d'actions que le groupe BPCE semble peu pressé de fournir, souligne le journal.

Un porte-parole de BPCE, a indiqué que la société a bien reçu une lettre de la société Deminor sans donner de précision sur son contenu.